

PROJET « FURSA »

Objectif

Promotion du Français auprès des jeunes kenyans les plus brillants dont les parents n'ont pas les moyens pour financer leurs études du KCPE au KCSE (équivalent du brevet au baccalauréat en France). Le projet consiste à financer les études secondaires de l'étudiant dans les meilleures écoles de chaque "county" (équivalent du département en France) qui dispense le Français. L'argent est transmis directement à l'école qui sera obligatoirement un pensionnat. Une compensation est demandée à l'étudiant, celle d'obtenir une moyenne de 80/100 en Français pour qu'il s'assure le financement de l'année suivante. Ce projet se déroule en deux groupes :

- le premier commençant en 2022 et,
- le deuxième en 2023.

Description

Le projet se déroule en cinq phases.

- 1) Finalisation des critères d'attribution-scolaires et sociaux. A ce jour, revenu familial de moins de 80€/mois-400 points minimum/500 au KCPE (juillet de l'année en cours).
- 2) Information de l'existence du projet auprès des écoles avant le passage du KCPE (mi-octobre de l'année en cours).
- 3) Sélection des candidats répondant aux critères du point 1 par un comité composé d'un directeur du CPF, du représentant CS-Cabinet Secretary-de la « county », du HRD-Human Right Defender, du REO-Regional Education Officer et du représentant de l'association des professeurs de Français.
- 4) Inscriptions des candidats retenus dans les collèges sélectionnés.
- 5) Suivi mensuel des candidats par des bénévoles compétents de l'association.

Bénéficiaires

Il y a 47 « counties » au Kenya. Nous souhaiterions pouvoir faire bénéficier le meilleur des étudiants de chaque « county » en étalant les sélections sur deux ans- 23 étudiants la première année et 24 la deuxième année et ainsi de suite si nous avons les fonds nécessaires. Par ailleurs, l'équilibre entre filles et garçons sera scrupuleusement respecté.

Budget demandé

20,000EUR dans le cadre du « **Soutien au Tissu Associatif des Français de l'Étranger** », STAFE.*

Avancement du dossier

Lettre de demande envoyée au Consulat de France à Nairobi le 27 octobre 2020.

***STAFE**

Le « STAFE », dispositif de Soutien au Tissu Associatif des Français de l'Étranger, sert à apporter un soutien financier à des projets associatifs initiés par des Français établis hors de France. Il a été mis en place en 2018, à la suite de la suppression en août 2017, par la Loi de moralisation de la vie publique, du système des réserves parlementaires, lesquelles permettaient jusqu'alors de soutenir financièrement ce type de projets. L'enveloppe budgétaire qui lui est attribuée s'élève à 2 millions d'euros par an.